



POLITIQUE DE PICKLEBALL CANADA - LANGUES OFFICIELLES

1. ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Les membres de Pickleball Canada et le grand public sont en mesure de correspondre et d'avoir accès à l'information et aux services dans la langue officielle de leur choix.

2. CONTEXTE

Pickleball Canada reconnaît le français et l'anglais comme langues officielles du Canada.

3. APPLICATION

3.1

Communication

- a) Le site Web : l'information affichée sur le site Web de Pickleball Canada est disponible dans les deux langues officielles.
- b) La correspondance : les lettres ou la correspondance électronique adressée à Pickleball Canada seront répondues dans la langue officielle utilisée par le correspondant.
- c) Les communiqués de presse : tout communiqué de presse destiné au grand public est publié simultanément dans les deux langues officielles.
- d) La communication et les services aux athlètes, aux entraîneurs et aux arbitres de niveau national sont fournis dans la langue officielle de leur choix.

3.2 Gouvernance

- a) Les règlements et les politiques sont disponibles dans les deux langues officielles. Tout changement aux règlements ou aux politiques sont publiées simultanément dans les deux langues officielles.
- b) Les assemblées générales annuelle : l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle (AGA) et les propositions de modification de règlements et les politiques établies sont disponibles dans les deux langues officielles. Les procès-verbaux de l'AGA et de l'AGA précédente seront disponibles dans les deux langues officielles.

3.3 Formulaires et contrats

- a) Tous les formulaires créés par Pickleball Canada, tels que les demandes d'adhésion destinées aux membres de Pickleball Canada ou le grand public sont disponibles dans les deux langues officielles.
- b) Les contrats sont rédigés dans la langue officielle au choix de la personne sous contrat.



3.4 Événements sanctionnés

Le matériel d'information et de promotion concernant les événements sanctionnés par Pickleball Canada est fourni sur le site Web de Pickleball Canada.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR

À déterminer

5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le conseil d'administration de Pickleball Canada est responsable de communiquer la politique et de s'assurer qu'elle est suivie.

6. MISE EN ŒUVRE

Le conseil d'administration de Pickleball Canada est responsable de la mise en œuvre de cette politique.

7. RÉSULTATS

Les membres de Pickleball Canada et le grand public peuvent obtenir de l'information et avoir accès aux services dans la langue officielle de leur choix.

Date: juin 2018